



## Commune d'Agneaux

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du **06 OCTOBRE 2014**

**Étaient présents :** Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Thierry BILLORE, Michel MADORÉ, adjoints ; André BULUCUA, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Annick LAMAZURE (procuration à Michelle LALLIER), Michèle DEBONO (procuration à Jean-Marie BARRÉ), Pauline BERNABÉ-DOLLEY (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Christian DELANOË (procuration à Michel MADORÉ), Olivier DUVAL (procuration à Dany DAVID).

**Était absente :** Evelyne MASSICOT.

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 26**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Gaëlle LOIT** a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 03/10/2014

Date d'affichage : 07/10/2014

- : - : - : - : - : -

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL.**

Le 24 avril 2014, la commune a été sollicitée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche pour adhérer à un groupement de commandes d'achat de gaz naturel.

Par courrier du 12 mai, la commune a répondu favorablement au principe d'adhésion.

Le SDEM a depuis rejoint un groupement de commande sous l'égide du Département. Le 28 juillet, la commune a confirmé son accord de principe d'adhésion à ce nouveau groupement.

Toutefois, compte tenu de l'imminence des échéances, le groupement constitué lancera la procédure d'appel d'offre avant la fin du mois d'octobre.

Aussi, le conseil municipal a été convoqué conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Agneaux au groupement de commandes.

Monsieur DEPINCÉ constate que la fourniture d'électricité n'est pas envisagée par le groupement.

Monsieur BILLORE rappelle que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité) du 05 décembre 2010 prévoit l'ouverture du marché de l'électricité (pour les contrats supérieurs à 36KVA) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un groupement de commandes est également envisagé, mais il n'est pas encore constitué.  
« Si le SDEM fait une enquête, nous y répondront », ajoute t-il.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *l'article 4 de la convention stipule que chaque membre du groupement réglera sa consommation réelle au vu des factures ; qui facturera : le groupement ou le fournisseur ?* »

Monsieur LEMÉTAYER : « *les compteurs seront à notre nom, ce sera le fournisseur.* »

Monsieur DEPINCÉ note que l'initiative de regrouper les commandes est intéressante ; toutefois il regrette que le conseil municipal ou la commission des finances n'aient pas été saisis pour débattre de cette affaire avant ce soir.

Il souhaite que le conseil municipal ne soit pas une chambre d'enregistrement comme lors de la précédente mandature; il note que jusqu'à présent les pratiques de l'actuelle majorité sont différentes et s'en félicite.

Monsieur SEVÊQUE précise que la commune avait donné son accord de principe depuis juillet mais elle a appris dernièrement qu'elle devait se prononcer. Monsieur SÉVÊQUE reconnaît cependant qu'il y ait pu avoir un manque de communication en soulignant qu'il ne s'agit en aucun cas de mauvaise volonté de sa part.

Après en avoir délibéré,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- D'autoriser l'adhésion de la commune d'Agneaux au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche pour l'achat de gaz naturel,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (jointe en annexe),
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune d'Agneaux et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 17h45

Le Maire,

A.SÉVÊQUE